

OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s)		
NOM	NOM	
PRÉNOM	PRÉNOM	
N° NATIONAL	N° NATIONAL	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	
RUE	RUE	
CODE POSTAL/VILLE	CODE POSTAL/VILLE	
TÉL/EMAIL	TÉL/EMAIL	
ASSUJETISSEMENT TVA	ASSUJETISSEMENT TVA	
ÉTAT CIVIL	ÉTAT CIVIL	
SI MARIÉ RÉGIME MATRIMONIAL :	CHOIX DU NOTAIRE	MÂITRE À

Ci-après dénommé(e)(s) « l'offrant », déclare, par la présente, prendre l'engagement unilatéral et irrévocable, solidaire et indivisible, de se porter acquéreur, dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés, du bien immeuble situé à **Ciney rue Courtejoie 12C4 (+grenier 1 et garage S10)** libre et quitte à l'acte authentique de tous empêchements, charges et privilèges, au prix de :

payable à la signature de l'acte authentique, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris, sous déduction des acomptes éventuellement versés entre-temps.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

L'acceptation éventuelle de l'offre sera valablement notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celleci par email.

En cas d'acceptation de l'offre, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

Cette offre d'achat engage l'offrant à accepter une période d'occupation à titre précaire de **2 mois après** l'acte authentique (au plus tard) en faveur des vendeurs. Le montant de l'indemnité mensuelle pour cette occupation à titre précaire est (biffer la mention inutile) :

- inclus dans le montant de l'offre d'achat proposé. Aucune indemnité supplémentaire pour cette occupation à titre précaire ne pourra être demandée. L'offrant est informé qu'en cas d'occupation supérieure à 1 mois, des droits d'enregistrement supplémentaires seront dus.
- de _____ euros/mois qui sera due à dater de la signature de l'acte authentique. Aucune indemnité supplémentaire pour cette occupation à titre précaire ne pourra être demandée.

L'offrant déclare avoir été informé préalablement aux présentes des points suivants :

- le boiler de la cuisine ne fonctionne plus,
- présence d'humidité dans le garage,

L'OFFRANT

- la vitre de la porte du séjour est cassée.

Il en fera son affaire personnelle à l'entière décharge du vendeur.

L'offre déclare en outre avoir pris connaissance des documents transmis par le syndic et consultables sur le site de l'agence immobilière et notamment du fait qu'une demande de crédit est en cours pour la réfection du toit

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à payer, dans les huit jours de l'acceptation de son offre par le vendeur, un acompte de 10% du prix de vente sur le compte tiers de l'agence stephanie.immo n°BE37 7320 5435 6528.

L'offrant s'engage solidairement et indivisiblement à signer un compromis de vente à la première demande et à passer l'acte authentique de vente au plus tard dans les quatre mois à dater de la signature du compromis de vente ou de la réalisation des éventuelles conditions suspensives dont la vente serait assortie

L'offrant déclare savoir que la présente offre l'engage de manière définitive, sauf les réserves qui y sont explicitement exprimées, et qu'en cas de manquement à ses obligations, il devra indemniser l'agence immobilière du montant complet de ses honoraires et ce, à l'entière décharge de la partie venderesse.

(Biffer si la mention est inutile) Cette offre d'achat est faite sous réserve d'acception d'un prêt

hypothécaire, aux condit	ions normales du marché, d'un m	nontant de :
	citer ce prêt sans délai et en faisa noins deux sociétés de son choix.	ant toutes diligences normales en vue de son
semaines à dater de l'a		le crédit n'a pas été accordé, dans les quatre par le(s) propriétaire(s), la condition sera ite.
•	tion suspensive sera réputée non acompte a été versé, il sera entiè	réalisée et la présente vente censée n'avoir rement restitué à l'acquéreur.
	le jusqu'au nt retirée par l'offrant avant cette	
Fait à	le	·
Pour acceptation (signa	ture précédée de la mention «lu	et approuvé »)

Règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les données à caractère personnel communiquées à l'agence immobilière sont uniquement de la mission confiée et au respect des obligations légales. Dans ce cadre, elles peuvent être transmisse aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la mission (Agents immobiliers, Notaire(s), vendeurs...). La confidentialité des informations est assurée par l'agent immobilier et leur conservation est réalisée pendant les délais légaux requis par toute règlementation à laquelle l'agent immobilier est soumis (prévention du blanchiment...). Toutes les informations utiles sur le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être obtenues sur simple demande en format papier.

LE PROPRIÉTAIRE